



Communiqué de presse

Paris, le 17 mai 2023

Aide d'urgence à l'agriculture biologique : une revalorisation saluée par la FNSEA mais qui doit s'accompagner du respect d'EGalim

La FNSEA se félicite de la revalorisation de l'enveloppe d'aide d'urgence à l'agriculture biologique à 70 millions €, annoncée ce jour par le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. En effet, Arnaud Rousseau, en avait fait une priorité dès sa prise de fonction le 14 avril.

La FNSEA avait estimé dès le début que l'aide de 10 millions € n'était pas à la hauteur de la crise traversée par les 60 000 fermes engagées en bio. Grâce à cette revalorisation fortement attendue, ils bénéficieront d'un soutien financier accru pour les aider à faire face aux pertes économiques et aux difficultés de trésorerie résultant de la baisse de la consommation, des déclassements de la production biologique et de l'augmentation des coûts de production.

De plus, la FNSEA considère que cette revalorisation de l'aide d'urgence à l'agriculture biologique va dans le sens de la souveraineté alimentaire de notre pays. Cependant, pour que cette aide atteigne réellement son objectif, la FNSEA appelle instamment le gouvernement à ouvrir cette aide à tous les exploitants bio en difficulté.

Afin de soutenir durablement le secteur biologique, il est important également de travailler sur l'augmentation des débouchés. Ainsi, le plan du ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, répond à deux autres demandes majeures de la FNSEA :

- Une augmentation du budget de la commande publique pour répondre à l'objectif fixé par EGalim de 20 % de bio dans la restauration collective, contre 6 % aujourd'hui. L'exigence de l'origine française sur ces produits est évidemment une condition nécessaire pour que le plan de soutien bénéficie aux agriculteurs français !
- Une augmentation du budget de la communication sur l'agriculture biologique. La FNSEA appelle au développement d'une communication générale et générique sur les bénéfices de l'agriculture bio sans pour autant stigmatiser l'agriculture conventionnelle.

Au-delà de ces annonces, la FNSEA continue de demander la mise en œuvre stricte des lois EGalim 1 et 2 dans la filière biologique, avec la construction du prix en marche avant qui prenne en compte la réalité des coûts de production à l'amont, et le respect de la non-négociabilité de la matière première agricole jusqu'au distributeur. Comme pour la production conventionnelle, la FNSEA compte sur l'OFPM (observatoire de la formation des prix et des marges) pour nous éclairer sur la réalité des marges à l'aval.

La crise sans précédent que nous vivons, démontre que les injonctions politiques sur le développement de la bio ne peuvent s'affranchir des lois du marché !